ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ZEP

Question écrite n° 92273

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet « Clair » en faveur des établissements scolaires situés dans les quartiers défavorisés. Il souhaiterait avoir si une première évaluation peut être faite sur son efficacité.

Texte de la réponse

Depuis la rentrée scolaire 2010, le programme des « collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » a été mis en place dans 105 établissements situés dans 10 académies. Il s'agit à la fois : de mieux prendre en compte l'impact du climat scolaire sur les résultats scolaires en renforçant les synergies entre pédagogie et vie scolaire, grâce notamment à la nomination de préfets des études pour chaque niveau d'enseignement ; de renforcer l'autonomie des établissements grâce au recrutement sur profil de l'ensemble des membres des équipes et à la mise en oeuvre d'innovations et expérimentations au service de la réussite scolaire des élèves. Ces mesures proposées lors des états généraux de la sécurité à l'école d'avril 2010 sont, au regard du bilan national des RAR de juin 2010, des leviers intéressants pour accroître l'efficacité de l'éducation prioritaire. Un bilan de cette première année est actuellement en cours de réalisation, en lien avec les académies concernées. Il sera poursuivi à l'occasion de l'extension du programme des « écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (ECLAIR) mise en oeuvre à la rentrée 2011.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 92273
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11884
Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11092